

**Projet d'aménagement hydroélectrique de  
la Péribonka par Hydro-Québec**

**Mémoire du regroupement des Chambres de  
commerce et d'industrie du Saguenay—Lac-  
Saint-Jean**

**Présenté au bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement**

**Octobre 2003**

Le regroupement des Chambres de commerce et d'industrie Saguenay—  
Lac-Saint-Jean est constitué de huit (8) Chambres soit :

- La Chambre de commerce de La Baie
- La Chambre de commerce de Jonquière
- La Chambre de commerce de Chicoutimi
- La Chambre de commerce et d'industrie de Roberval
- La Chambre de commerce de Normandin
- La Chambre de commerce de Dolbeau
- La Chambre de commerce de Saint-Félicien
- La Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est

Ces Chambres regroupent près de 2 200 membres de tous les secteurs d'activités économiques. Leur mission première est la protection de leurs membres et le développement des entreprises.

Sachant que c'est le travail des Chambres de commerce et d'industrie de maintenir un haut degré d'efficacité des entreprises dans toutes les localités de la région, chacun des membres doit être persuadé que tout doit être mis en œuvre pour faire la promotion des ressources du milieu de sorte qu'il soit reconnu comme le meilleur endroit pour y investir et y vivre.

Les Chambres de commerce et d'industrie sont donc un "regroupement volontaire de gens d'affaires du milieu dans un but de développement économique, civique et social de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean".

Pour ce qui est du projet de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka, le regroupement des Chambres se préoccupe particulièrement des retombées économiques pour notre région et de la possibilité pour nos entreprises de pouvoir soumissionner sur les contrats qu'Hydro-Québec déterminera. C'est sur ce point que nous vous interpellons, conscient que les autres impacts seront traités par d'autres organismes reconnus dans leur domaine.

Lors de la première partie des audiences du Bape, le promoteur par l'intermédiaire de monsieur Patrick Arnaud nous a signifié qu'il devrait avoir environ entre 30 et 35 contrats pour la construction de la Péribonka 4. Suite à des vérifications sur le projet de la Saint-Marguerite 3 (SM3), nous avons appris que plus de 110 contrats ont été octroyés.

Le comité régional des retombées économiques de la SM-3 sur la Côte-Nord, composé de plusieurs membres dont le chef de chantier monsieur Laurent Busque d'Hydro-Québec et l'agent de liaison monsieur Denis Clements a fait en outre la recommandation de fractionner le plus possible les contrats en lots plus petits sur lesquels les entreprises régionales pourront plus facilement soumissionner.

Pour ce qui est du projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc. Le Bape recommanda à Hydro-Québec de maximiser le fractionnement des contrats. Après vérification du registre de suivi des lots d'approvisionnement ( document DA 47 déposé par le promoteur) du projet de la Toulnostouc, préparé par monsieur Guy Desrochers en date du 3 octobre 2003, nous constatons que seulement 33 contrats ont été octroyés.

Nous croyons que dans ce projet, Hydro-Québec a favorisé la clause de sous-traitance plutôt que le fractionnement. Nous comprenons qu'il est plus difficile de gérer un projet ayant plusieurs contractants, mais l'expérience de la Sainte-Marguerite 3 nous prouvent que c'est faisable et les recommandations du comité des retombées économiques de la SM 3 vont dans ce sens.

Nous sommes d'avis que le fractionnement des contrats en tenant compte des capacités de nos entrepreneurs combinés à la clause de sous-traitance constitue la meilleure solution pour maximiser les retombées économiques pour les entreprises du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Le regroupement des Chambres approuve le projet de l'aménagement hydro-électrique de la Péribonka, car il représente un développement économique important pour les entreprises, tout en créant des emplois dont la région a besoin. Mais pour maximiser ces retombées, nous tenons à faire ces suggestions au bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

### Suggestion no 1 : Fractionnement des contrats

En collaboration avec le comité de maximisation des retombées du CRCO, fractionner le plus possible les contrats en tenant compte de la capacité d'exécution des entreprises de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ce qui contribuera à développer leur expertise.

Appliquer la clause de sous-traitance régionale sur les contrats ne pouvant pas être fractionner.

### Suggestion no 2 : Appel d'offres restreints à la région

Pour les contrats inférieurs à 2 M \$, avoir systématiquement recours à des appels d'offres restreints à la région, lorsqu'il y a possibilité d'au moins quatre (4) soumissionnaires qualifiés dans la région.

### Suggestion no 3 : Appels d'offre

Donner un délai de trois (3) à quatre (4) jours au comité de maximisation des retombées pour faire l'analyse des appels d'offres avant de les publier.

#### Suggestion no 4 : Registre des fournisseurs

Par l'engagement d'une ressource payée par Hydro-Québec, élaborer et mettre à jour, le registre des entreprises de la région. Cette ressource verra à ce que toutes les entreprises de notre région soient rencontrées pour connaître leur capacité à soumissionner. Elle verra aussi à valider l'information qui est contenue dans le registre des fournisseurs d'Hydro-Québec.

#### Suggestion no 5 : Place d'affaires principales

Nous pensons que la notion «place d'affaires principales» doit être définie clairement par Hydro-Québec.

En conclusion, le regroupement des Chambres de commerce et d'industrie est en accord avec le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka et souhaite que le Bape prenne en considération les suggestions ci-haut mentionnées.